



ALIMENTATION

FICHE DES MESURES ÉCORESPONSABLES

CHAQUE PRATIQUE ÉCORESPONSABLE EST PONDÉRÉE ET COMPTABILISÉE SUR 100% (PARFOIS CERTAINES PRATIQUES NE S'APPLIQUENT PAS À L'ORGANISATION).

Achat local



Notez qu'il est préférable de prioriser la réutilisation et la revalorisation plutôt que l'achat de matières premières neuves. D'ailleurs, si vous n'achetez pas de matières premières neuves, il se peut que plusieurs critères ne s'appliquent pas à vous, et vous bénéficierez de points supplémentaires, car cela reste ce qui est le plus écoresonsable.

- **1er niveau d'achat local** : Faire affaire avec des fournisseurs qui ont des adresses civiques au Québec (prioriser d'abord votre municipalité, ensuite votre région et finalement les autres secteurs situés dans un rayon de 600 km).
- **2e niveau d'achat local** : Faire affaire avec des fournisseurs qui ont des adresses civiques au Québec et dont les produits sont assemblés, fabriqués ou emballés au Québec (prioriser d'abord votre municipalité, ensuite votre région et finalement les autres secteurs situés dans un rayon de 600 km).
- **3e niveau d'achat local** : Faire affaire avec des fournisseurs qui ont des adresses civiques au Québec, dont les produits sont assemblés, fabriqués ou emballés au Québec et dont la matière première provient du Québec (prioriser d'abord votre municipalité, ensuite votre région et finalement les autres secteurs situés dans un rayon de 600 km).

Achat local



- Effectuer la promotion des entreprises locales qui offrent des produits aux deuxième et troisième niveaux d'achat local, notamment dans votre menu, dans votre boutique, sur votre site web, sur vos réseaux sociaux et dans vos courriels de réservation.
- Considérer la proportion de votre clientèle provenant de votre propre région et du Québec.
- Engager de la main-d'œuvre locale.
- Produire votre matière première (ex. : faire pousser vos propres légumes, utiliser le bois de votre terrain, etc.).
- Faire réparer localement et/ou tenir des services de réparation.
- Utiliser des articles de fabrication, outils et/ou matériaux de provenance locale.
- Vendre des produits locaux et/ou en faire la promotion.
- Utiliser des produits frais, locaux et de saison et ajuster son menu en fonction de la saison (*Annexe IX*).
- Faire affaire avec des sous-traitants locaux.
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière d'achat local dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat local écrite en plus d'avoir une comptabilisation de tous les fournisseurs et leurs niveaux d'achat local, puis mentionner l'application de votre politique d'achat local au sein de votre politique de développement durable. Partager votre politique d'achat local aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour l'achat local.

Compostage



- Détenir un espace de compostage pour votre personnel et votre clientèle.
- Poser sur les bacs des affiches précisant ce qui est compostable dans votre région afin d'aider votre personnel et votre clientèle à bien composter.
- Demander à votre personnel et à votre clientèle de porter attention à la gestion des matières résiduelles lors de vos activités.

- Ajouter à votre carte du site les endroits où jeter les déchets compostables.
- Offrir de la formation à votre personnel quant au compostage.
- Considérer le taux de participation de votre personnel et de votre clientèle au compostage.
- Composter vos propres matières organiques sur place.
- Prioriser d'abord des emballages réutilisables et en second lieu ceux qui sont compostables dans votre région et auprès de votre MRC.
- Détenir un fonctionnement pour contrer le gaspillage.
- Utiliser des produits biosourcés.
- Utiliser sur place son propre compost et/ou l'offrir à d'autres pour sa revalorisation.
- Faire affaire avec des entreprises et/ou avec les services municipaux pour la collecte du compost.
- Gérer les invendus alimentaires pour contrer le gaspillage (ex. : en redonnant aux employés et/ou aux gens dans le besoin, en utilisant un réfrigérateur communautaire, etc.).
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière de compostage dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat écrite pour prioriser les articles ainsi que les produits biosourcés et compostables et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour le compostage.

Recyclage



- Faire du recyclage et trier tout ce qui se recycle pour chacun de vos secteurs d'activité.
- Poser sur les bacs des affiches précisant ce qui est recyclable dans votre région afin d'aider votre personnel et votre clientèle à bien recycler.
- Vendre, utiliser et/ou offrir du papier à imprimer, du papier et du carton à dépliants publicitaires et du papier hygiénique de provenance recyclée et certifié FSC et/ou Alliance Rainforest (*Annexe XI*).
- Utiliser du bois certifié FSC.
- Faire recycler les crayons, les cartouches d'encre, les piles électriques, les appareils électroniques, les mégots de cigarette, les bonbonnes de propane, les produits dangereux, les cartouches d'encre et les ampoules aux bons endroits (*Annexe VI*).

- Utiliser des produits recyclés et/ou post-consommation.
- Vous assurer de n'acheter aucun emballage et/ou produit non recyclable au Québec.
- Prioriser les achats de produits dont les emballages sont recyclables au Québec.
- Offrir de la formation à votre personnel sur les matières recyclables dans votre région.
- Considérer le taux de participation de votre personnel et de votre clientèle au recyclage.
- Prioriser des articles ou des produits recyclables à l'infini.
- Assurer une planification intelligente et stratégique afin de réduire les quantités de matières résiduelles.
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière de recyclage dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat écrite pour prioriser les articles ainsi que les produits recyclés ou recyclables et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour le recyclage.

Produits biodégradables



- Utiliser des produits ménagers avec la mention biodégradable en 28 jours: savon à vaisselle, à linge, à vitre, multi-usage et dégraissant; certifiés par É cologo, ayant passé le test de l'OCDE 301 et/ou tout autre équivalent (*Annexe IV*).
- Éviter le chlore et tout autre produit toxique pour l'entretien.
- Vous assurer qu'aucun ingrédient chimique n'ait été utilisé dans la chaîne de production de ce que vous vendez ou utilisez (pesticides, engrais, fongicides, antibiotiques, insecticides, etc.). (*Annexe II*).
- Utiliser de l'huile, de la peinture, de la teinture à l'eau et de l'encre à l'eau non toxiques et sans COV (*Annexe II*).
- Éviter et réduire l'achat de produits dérivés du pétrole.
- Vous assurer qu'aucun ingrédient ni procédé chimique n'ait servi à produire les matières premières et les produits transformés que vous utilisez (les conservateurs, les additifs, les arômes, les parfums, les colorants, le glutamate monosodique, le fluor, etc.) (*Annexe II*).
- Utiliser des emballages et/ou des articles biodégradables (*Annexe V*).

- Vérifier sur le site de la MAPAQ que les produits utilisés sont bel et bien biodégradables et certifiés par Écologo (*Annexe IV*).
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat écrite pour prioriser les articles ainsi que les produits biodégradables et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers afin de prioriser les produits biodégradables.

Réutilisation



- Utiliser des produits et des articles usagés.
- Établir un système de comptabilisation des articles que vous n'utilisez plus et qui pourraient être revalorisés, puis trouver un nouvel acquéreur dans le but de leur offrir une 2e ou 3e vie.
- Utiliser de la vaisselle et des contenants réutilisables et demander à ses employés de faire de même (boîte à lunch, tasse à café, bouteille d'eau, etc.).
- Réutiliser les boîtes/emballages reçus lors de la livraison pour des envois postaux, pour de l'entreposage, pour de l'emballage, etc.
- Demander à vos fournisseurs de réduire ou de changer leurs types d'emballages si ceux-ci sont non réutilisables.
- Mettre en place des endroits accessibles à votre clientèle afin qu'elle puisse remplir ses bouteilles d'eau, puis les afficher sur la carte du site.
- Faire de la consignation de contenants pour l'achat, la vente et lors d'événements.
- Faire remplir les cartouches d'encre d'imprimante.
- Faire en sorte que les fournisseurs reprennent leurs emballages et/ou leur demander de les réduire, changer leurs types d'emballage, les inciter au vrac et/ou leur demander d'utiliser des emballages réutilisables.
- Avoir/vendre/proposer un système de revalorisation de l'eau (baril de récupération d'eau de pluie, système de revalorisation, etc.).
- Utiliser et/ou vendre des produits qui facilitent la réutilisation et/ou la revalorisation (ex. : commander en vrac, utiliser de la matière usagée et la revaloriser pour lui donner une seconde vie, etc.).
- Ne vendre ni acheter aucun produit à usage unique.

- Éviter l'obsolescence programmée en utilisant et en vendant des produits durables et en vérifiant les taux de réparabilité et les garanties de vos achats.
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière de réutilisation et de revalorisation dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat écrite pour prioriser les articles ainsi que les produits de provenance usagée, issus de la revalorisation ou de la consignation et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers en matière de réutilisation et d'économie circulaire.

Action communautaire



- Effectuer des dons à des organismes ou à des gens dans le besoin de façon soutenue, en les calculant à hauteur de 1% de vos revenus (dons financiers, cadeaux de matériel ou d'inventus alimentaires, participation à 1% pour la planète, etc.).
- Faire de l'insertion sociale.
- Offrir des ateliers ou de la formation sur le développement durable.
- Favoriser l'accès à vos services aux gens dans le besoin en leur offrant une tarification spéciale.
- Offrir de l'exclusivité à des organismes de votre région ou à la population locale (gratuité, rabais, activités spéciales, etc.).
- Mettre en place des outils de communication pour valoriser le patrimoine et l'histoire de votre secteur d'activité et de votre organisation.
- S'assurer que les matériaux et produits utilisés soient fabriqués de façon éthique au niveau social (équitable) et environnemental, via une certification appropriée ou en vérifiant personnellement auprès des fabricants (*Annexe X*).
- Fournir des espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Communiquer les actions que vous mettez en place et vos prochains objectifs sur votre site internet et/ou sur vos réseaux sociaux.
- Établir une politique d'achat écrite pour prioriser les articles ainsi que les produits éthiques et équitables et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inclure les apports sociaux en place ainsi que les prochains objectifs et échéanciers en matière d'actions communautaires.

Énergie verte



- Prioriser des outils et des moyens de transport électriques ou manuels.
- Opter pour de la facturation électronique au lieu des factures papier auprès de votre clientèle et pour effectuer votre propre comptabilité.
- Poser des actions pour réduire votre empreinte carbone numérique (trier votre boîte courriel, utiliser des favoris pour vos sites web préférés, utiliser la mémoire interne de votre appareil plutôt que des plateformes comme iCloud ou Google Drive pour entreposer des fichiers, éteindre et débrancher vos appareils, choisir un hébergement à l'énergie renouvelable pour votre site web, calculer votre empreinte carbone numérique et la compenser, etc.).
- Employer des transports alternatifs pour vous rendre au travail (navette, transport en commun, covoiturage, voiture électrique, vélo, marche, etc.) et en encourager l'usage auprès de votre personnel.
- Proposer à votre clientèle des idées et des moyens afin d'optimiser leurs transports et de réduire leur empreinte écologique lors de leur séjour. (groupes de covoiturage, système de navette, transport en commun, calculer et compenser GES, installer des bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.).
- Comptabiliser le taux de participation aux transports alternatifs et se donner des objectifs participatifs.
- Proposer à vos clients, vendre ou utiliser des technologies ou des produits certifiés pour améliorer l'efficacité énergétique ou contrôler la température ambiante de votre espace (minuteries, modes de veille, ampoules à DEL, électroménagers certifiés ENERGY STAR, etc.). (*Annexe VII*).
- Proposer à vos clients, vendre ou avoir un système automatisé de réduction de la consommation d'eau (minuterie, mousseurs hydro-économiques sur robinets, etc.)
- Proposer à vos clients, vendre ou utiliser un ou plusieurs panneaux solaires, éoliennes ou autres énergies renouvelables visant à l'autonomie énergétique (*Annexe VII*).
- Calculer et compenser vos GES pour votre empreinte carbone numérique, votre essence, votre électricité, votre gaz naturel, votre propane et vos transports. (*Annexe VIII*).
- Utiliser des outils et de la machinerie qui ont été loués et/ou qui sont empruntés à une banque d'objets (ou d'une bibliothèque d'outils) pour emprunt communautaire.
- Faire usage d'outils, de transports et de machineries ne nécessitant ni pétrole, ni charbon, ni gaz naturel. En faire la comptabilisation et se fixer des objectifs de réduction.

- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière d'énergie verte dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat écrite pour prioriser des produits et des articles électriques ou à l'énergie renouvelable et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers afin de promouvoir une énergie verte.

Habitation écologique (ne s'applique pas si vous n'êtes pas propriétaire)



- Optimiser les rénovations ou les constructions neuves des habitations en choisissant des fournitures conçues pour diminuer la consommation d'énergie (portes, fenêtres, système de ventilation, échangeur d'air, calfeutrage, isolation, etc.).(Annexe VII).
- Utiliser des matériaux et produits faibles ou sans COV, peu toxiques ou biodégradables pour vos rénovations et vos constructions neuves (portes, fenêtres, isolation, planchers, toits, plomberie, bois, peinture, colle, teinture, etc.).
- Utiliser des matériaux de construction répondant au troisième niveau d'achat local (bois de scierie ou de votre terrain, peinture, etc.)
- Utiliser des matériaux récupérés (portes, fenêtres, isolation, planchers, toits, plomberie, bois, etc.).
- Avoir un bâtiment laissant entrer la lumière naturelle.
- Utiliser des matériaux biosourcés et/ou recyclables à l'infini.
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière d'habitations et d'infrastructures durables dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat afin de prioriser des produits sans COV, biosourcés, recyclables à l'infini, revalorisés, ainsi que des articles visant à optimiser la consommation d'énergie, et en faire part aux parties prenantes
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour vos habitations.

Faune et flore



- Utiliser des produits d'origine animale certifiés biologiques pour la nourriture.
- Vous assurer que la viande utilisée soit éthique.
- Avoir des mets végétariens ou végétaliens à votre menu.
- Afficher sur votre menu et votre site web votre proposition d'alternatives végétaliennes et végétariennes (*Annexe XI*).
- Utiliser des produits non testés sur les animaux et en faire une communication adéquate.
- Vous assurer de ne laisser aucune trace ni aucun déchet dans l'environnement, autour de votre bureau central lors des activités et lors de vos déplacements.
- Sensibiliser votre clientèle et votre personnel quant aux comportements à adopter et à éviter en vue de préserver les milieux naturels (site web, communications spécifiques, code de bonne conduite, formation du personnel, panneaux d'interprétation, discours de l'accompagnateur, etc.).
- Comptabiliser les données relatives à la faune et à la flore afin d'en faire une gestion adéquate lors de vos activités, incluant la mise en place d'objectifs et d'échéanciers annuels.
- Former votre personnel quant à la gestion adéquate de la faune et de la flore lors de vos activités.
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière de protection de la faune et de la flore dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat afin de prioriser des produits qui respectent la faune et la flore et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour la protection de la faune et de la flore du territoire.

Biologique et sans OGM (aliments et tissus)



- Utiliser/offrir des produits de provenance biologique (*Annexe XI*).
- Utiliser/offrir des produits non traités chimiquement (*Annexe II*).

- Utiliser/offrir des produits sans OGM (*Annexe XI*).
- Utiliser des produits animaliers certifiés éthiques (ex. : pêche durable) (*Annexe XI*).
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière d'utilisation de produits biologiques et sans OGM dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat afin de prioriser des produits biologiques et sans OGM et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers afin d'offrir des produits biologiques et sans OGM.

Vrac



- Utiliser/acheter des produits sans emballages ou dans des contenants réutilisés ou consignés.
- Vendre des produits non emballés, en vrac et/ou offrir l'installation nécessaire pour que les clients puissent remplir leurs contenants (ex: espace de remplissage, espace de nettoyage, espace pour peser le tare de ses contenants, etc.) .
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière de zéro déchet dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat afin de prioriser des produits en vrac et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos objectifs et échéanciers dans le but d'être zéro déchet.

Aspect socio-économique



- Avoir un modèle d'affaires transparent et inclusif (c.-à-d. transparent au niveau des finances, transparent et inclusif dans les prises de décision et en ce qui a trait aux actions de la gouvernance de l'entreprise, etc.) (*Annexe X*).
- Réaliser régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de votre clientèle et de votre personnel afin de prendre en considération leurs opinions, leurs remarques, leurs suggestions et leurs besoins.

- Considérer le taux de rétention de votre personnel.
- Établir une politique RH (ressources humaines), incluant la conciliation travail-famille, la flexibilité quant aux vacances et aux congés, les tarifs préférentiels sur vos produits et services, l'inclusion sociale, des salaires équitables et une échelle salariale transparente. Rendre votre politique RH accessible aux parties prenantes.
- Former des groupes d'achats ou des partenariats avec d'autres entreprises afin d'acheter vos produits éthiques en grosses quantités pour ainsi offrir de meilleurs prix à votre clientèle.
- Avoir un comité ou une personne responsable de l'écoresponsabilité dans votre organisation (établir les objectifs, les procédures, les échéanciers, les politiques et faire les analyses ainsi que les suivis sur la performance des objectifs).
- Avoir par écrit une politique de développement durable et afficher celle-ci sur votre site web.
- Impliquer votre personnel dans la démarche d'écoresponsabilité de l'entreprise en ajoutant au manuel du personnel les points à considérer tels que les formations, les courriels, la gestion des matières résiduelles, les explications et le partage de votre politique de développement durable et autres politiques en place, etc.(Annexe X)
- Établir des partenariats avec des organismes locaux ou des communautés locales pour développer de nouveaux services communs (c.-à-d. cultiver l'entraide plutôt que la compétition).
- Prioriser les entreprises écoresponsables lors de vos achats et de vos collaborations.
- Mettre de l'avant et communiquer vos actions écoresponsables sur place, sur votre site web, sur vos réseaux sociaux, etc.
- Avoir une certification écoresponsable.
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière de bonne gouvernance dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat afin de prioriser des entreprises qui détiennent une gouvernance transparente et inclusive, et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers permettant une bonne gouvernance de l'entreprise.